

# CLÉRY EN VEXIN

## infos

Lettre d'information du conseil municipal

Juillet 2021

### LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

En ce début d'été, la situation sanitaire nous invite à rester vigilants, à respecter les gestes barrières, et à accompagner la vaccination du plus grand nombre pour que notre pays ne connaisse pas une nouvelle vague épidémique qui aurait des conséquences terribles sur notre économie et sur nos conditions de vie.

Nous connaissons l'impatience des clérysiens et des bénévoles de nos associations à pouvoir pratiquer à nouveau leur activité favorite et à partager des événements festifs dès la rentrée.

Aussi, l'idée a germé d'une nouvelle manifestation, histoire de se retrouver et de partager un bon moment ensemble.

Grâce à l'enthousiasme de la municipalité et en partenariat avec le Parc naturel régional du Vexin français et l'association Comité des Fêtes-Foyer Rural, nous aurons l'occasion de nous retrouver le samedi 11 septembre pour un apéro-concert suivi d'une projection cinéma en plein air.

Je vous souhaite un très bel été, de pouvoir en profiter pleinement, tout en restant prudent et en faisant attention à vous et à vos proches.

Très bonnes vacances à tous.

**René PANNIER**

### VIE QUOTIDIENNE

#### • Secrétariat de mairie



Les bureaux de la mairie de Cléry-en-Vexin seront fermés du mercredi 4 août au lundi 30 août 2021 inclus.

Pour ne pas être pris au dépourvu, nous vous invitons à anticiper toutes vos démarches administratives.

En cas d'urgence, vous pouvez contacter M. le Maire ou ses adjoints.

#### • Collecte des déchets



Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, tous les déchets doivent impérativement être présentés dans les bacs fournis par le SMIRTOM du Vexin :

- bac noir pour la collecte des déchets ménagers
- bac jaune pour la collecte des emballages/papiers
- bac vert pour la collecte du verre

Les autres bacs, les sacs ou les déchets présentés en vrac au sol ne seront plus collectés.

### CADRE DE VIE

#### • Travaux de voirie

Dans le cadre du programme de travaux 2021, l'équipe municipale a lancé, fin juin, un marché à procédure adaptée pour la réfection de plusieurs voies et espaces communaux.

Les travaux envisagés concernent :

- La réfection des couches de roulement de la rue du Logis et de la rue du Bâtiment
- Le reprofilage et le gravillonnage du parvis de l'église et la pose de bordures
- Le reprofilage et le gravillonnage de la ruelle de l'école.

Ces travaux seront financés à hauteur de 49 % par le Conseil Départemental du Val d'Oise au titre de l'Aide aux Routes Communales et Communautaires (ARCC) et devraient débuter, à l'automne, en fonction de la météo et de l'obtention des subventions nécessaires.



#### • Entretien des bâtiments

La période estivale est propice aux travaux d'entretien des bâtiments communaux.

Cet été, des travaux d'étanchéité et de couverture seront effectués à l'école de la Fontaine et à la salle du Préau.

L'école, la mairie et la salle du Préau feront l'objet de travaux de mise en conformité des installations électriques.

Enfin, des travaux de plomberie concerteront la mairie et l'école.

## CADRE DE VIE

### • Travaux



Débutés durant l'automne 2020, des travaux d'enfouissement des réseaux (électriques, télécoms et éclairage public) ont été réalisés rue du Calvaire et rue du Bâtiment.

L'entreprise SOBECA, en charge des travaux, a effectué les tranchées pour connecter tous les réseaux en souterrain. Les poteaux, en bois et en ciment, et les entrelacs de câbles et de fils électriques ont définitivement disparu.

Les appareillages d'éclairage public ont été déposés et équipés d'ampoules LED moins gourmandes en énergie.

## VIE QUOTIDIENNE

### • Civisme et stationnement



Pour des raisons environnementales et budgétaires, la commune ne peut pas mettre des panneaux de signalisation partout. Néanmoins, nous vous rappelons quelques règles de bon sens et de civisme.

Le stationnement est interdit devant les accès de portails et portes cochères, dans les virages, au ras des intersections et plus généralement partout où cela masque la visibilité ou oblige les autres usagers à se déporter et à se mettre en danger.

Le stationnement ininterrompu en un même point de la voie publique pendant une durée excédant sept jours, est considéré comme abusif et donc non autorisé.

Il en est de même pour les véhicules en voie d'épavisation (sans couverture d'assurance et en défaut de contrôle technique).

Tout contrevenant s'expose à une mesure de mise en fourrière et devra en assumer les conséquences financières.

## VIE LOCALE

### • Le Vexin fait son Cinéma

L'équipe municipale de Cléry-en-Vexin vous donne rendez-vous le samedi 11 septembre 2021

à partir de 16h00 sur le plateau sportif situé près de la mairie.

#### Programme des Retrouvailles Clérysiennes

- 16h00 **Jeux pour les enfants**  
Structure gonflable, stand maquillage
- 19h00 **Repas champêtre**  
Tables dressées pour déguster en famille ou entre amis des assiettes du terroir (réservation : 06.50.14.28.88)
- 19h30 **Animations musicales**  
Concerts du Conservatoire de musique du Vexin et de l'association Pact en Vexin
- 21h00 **Projection en plein air du film - LA FINALE**



Comédie dramatique de Robin Sykes 2018 - Durée : 1h30 avec Thierry Lhermitte, Ryan Bensetti

Gérant d'un restaurant parisien, Roland Verdi est atteint par la maladie d'Alzheimer. Sa famille est aux petits soins avec lui, sauf son petit-fils, J.B., qui n'a qu'un seul but : jouer sa finale de basket-ball à Paris. Mais les parents de J.B., bloqués ce week-end, lui demandent de surveiller son grand-père. J.B. va entraîner Roland avec lui dans son voyage...

Séance gratuite (dans le respect des mesures sanitaires)  
N'hésitez pas à prendre plaid et transat pour une projection relax.

En cas de mauvais temps, la séance sera repliée dans la salle polyvalente.

Une animation proposée en partenariat avec :



Cet été, le Parc naturel régional du Vexin français propose des séances de cinéma en plein air dans plusieurs communes de son territoire.

Le patrimoine cinématographique du Vexin français, terre incontestable de tournages de films, est riche et les communes se sont associées pour rendre ce moment encore plus festif en proposant des animations variées en amont de la séance !

Vendredi 20 août

CHAMPAGNE-SUR-OISE  
Arsène Lupin de Jean-Paul Salomé

Vendredi 3 septembre

SAINT-MARTIN-LA-GARENNE  
Les vacances du Petit Nicolas de Laurent Tirard

Samedi 4 septembre

VAUX-SUR-SEINE  
La délicatesse de David et Stéphane Foenkinos

Vendredi 17 septembre

THEMERICOURT  
Au revoir là-haut d'Albert Dupontel

## VIE QUOTIDIENNE

### • Matinée écocitoyenne



Comme dans beaucoup de communes voisines, la nature a repris ses droits et la période estivale est marquée par la présence d'herbe sur l'espace public. En raison de l'abolition des substances chimiques, le travail de notre agent d'entretien et le désherbage sont plus complexes.

Bien que les dépôts de déchets dans la nature soient punis par la loi, ils sont de plus en plus fréquents dans nos villages, nos campagnes, nos chemins, nos forêts et aux abords des routes.

La nature est un bien commun précieux, il est du ressort de chacun de préserver notre village et d'en prendre soin au quotidien.

Le samedi 4 septembre, la municipalité propose, aux habitants qui le souhaitent, de participer au nettoyage et à l'entretien du village et de ses abords.

Pour cela, chaque participant pourra rejoindre les élus, à la salle du Préau, à côté de la mairie, à partir de 08h30 muni d'un gilet jaune, d'une casquette, de gants, d'outils de jardinage et de chaussures adaptées.

A la fin de cette matinée écocitoyenne, un pot de l'amitié sera offert aux bénévoles.



## CADRE DE VIE

### • Recensement des détenteurs de volailles



Dans le cadre des mesures de prévention, de surveillance et de lutte contre la grippe aviaire (Influenza aviaire), il est rappelé que le référencement de tous les propriétaires d'oiseaux est obligatoire. Un recensement des détenteurs non commerciaux de volailles (basse-cour) ou autres oiseaux captifs élevés en extérieur est organisé. Il permet de détecter, le plus rapidement possible, les maladies et de s'assurer qu'elles ne circulent pas.

Vous pouvez vous faire recenser :

- auprès de votre mairie en retournant le formulaire CERFA 15472\*02 complété, daté et signé
- en ligne, en renseignant le formulaire dématérialisé sur le site <https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr> (rubrique : Déclarer la détention de volailles)

Vous devez signaler à votre vétérinaire ou à la Direction départementale en charge de la protection des populations (DDPP/ DDCSPP) toute mortalité ou comportement anormal de vos oiseaux.

### Les mesures de biosécurité à appliquer dans les basses-cours

- Exercer une surveillance quotidienne de vos oiseaux.
- Aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de la basse -cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des volailles d'un élevage professionnel.
- Limiter l'accès de la basse-cour (l'endroit où vous détenez vos oiseaux) aux personnes indispensables à son entretien.
- Protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles.
- Protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination, sans contact possible avec des animaux morts.
- Ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.
- Réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour la basse cour.

## DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

### • Inscription sur les listes électorales



Pour pouvoir voter, tout citoyen français doit être inscrit sur les listes électorales.

En cas de déménagement dans la même commune, il est nécessaire de déclarer sa nouvelle adresse auprès du secrétariat de mairie pour continuer à recevoir les bulletins de vote et professions de foi édités par les candidats.

Si vous déménagez dans une autre commune, vous devez vous inscrire sur la liste électorale de votre nouvelle commune. Vous serez ensuite radié automatiquement de la liste de votre ancien domicile, sans aucune démarche à effectuer de votre part.

Pour s'inscrire sur la liste électorale, il est nécessaire de fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité, de téléphone, attestation d'assurance habitation, quittance de loyer, ...).

Le formulaire de demande d'inscription sur les listes électorales est disponible en mairie.

### • Transport scolaire



A partir du second degré et jusqu'au baccalauréat, les élèves peuvent bénéficier de la prise en charge d'une partie des frais de transport (Carte Imagine'R) par la commune de Cléry-en-Vexin. Le montant de cette subvention est de 75 € par enfant.

Le reste à charge pour les familles est de 83 € pour les collégiens et de 275 € pour les lycéens.

Pour pouvoir bénéficier des subventions de la commune, les dossiers (nouvelle carte ou renouvellement) doivent avoir impérativement été tamponnés en mairie avant d'être transmis à l'agence Imagine'R.

## SÉCURITÉ

### • Opération Tranquillité Vacances



Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez demander à la brigade de gendarmerie de Vigny de surveiller votre habitation. Des patrouilles sont alors organisées pour passer vers votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalie (effractions, tentatives d'effractions, cambriolages).

Pour bénéficier de ce service, vous devez vous rendre à la brigade de gendarmerie de Vigny au moins 2 jours avant votre départ, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Le formulaire de l'opération Tranquillité Vacances est téléchargeable sur le site internet :

<http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/41033>

### Quelques conseils en cas de départ en vacances



## Comment nous contacter ?



### • Horaires d'ouverture

La mairie de Cléry-en-Vexin vous accueille les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h. Elle est fermée le mercredi.

### • Contacts

Par téléphone : 01 34 67 42 38  
Par mail : commune-de-clery@wanadoo.fr  
M. le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.